

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS des 1^{er} et 15 de chaque mois et de paiement d'avance.

DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. M. Laffite et C^o, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Paris	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h19	7h40	PARIS — Départ.	7h45	9h40	10h30	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	10h20	5h25	7h54	7h54
Mercuès —	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX —	10 30	1 45	5 16	Fumel —	7 37	9 37	5 37	7 57	7 57	7 57
Parnac —	5 39	1 7	6 7	7h48	3h 3	7h34	PÉRIGUEUX —	6 50	1 45	5 16	Soturac Tonzac —	7 50	9 49	5 53	8 10	8 10	8 10
Luzach —	5 47	1 20	6 16	10 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16		Duravel —	8 2	9 57	6 7	8 18	8 18	8 18
Castelfranc —	6 3	1 43	6 37	3 28	10 18		—				Fry-l'Evêque —	8 11	10 6	6 20	8 29	8 29	8 29
Puy-l'Evêque —	6 17	2 »	6 49	9 34			AGEN — Départ.	5h50	2h	6h10	Castelfranc —	8 30	10 20	6 43	8 46	8 46	8 46
Duravel —	6 27	2 14	6 58	9 42			Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	7 31	Luzach —	8 44	10 32	7 2	9 »	9 »	9 »
Soturac Tonzac —	6 37	2 27	7 7	7 45	12 42	7 53	—				Parnac —	8 55	10 41	7 18	9 11	9 11	9 11
Fumel —	7 1	2 44	7 19	12 39	4 39	3 4	—				Mercuès —	9 7	10 52	7 35	9 23	9 23	9 23
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26				—				Cahors — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41	9 41	9 41

Cahors, le 25 Novembre 1875

Il est très probable qu'au moment où nous écrivons ces lignes, l'Assemblée discute le point important de la loi électorale, c'est-à-dire l'amendement de MM. Rive et André en faveur du scrutin de liste par arrondissement. Nous croyons toutefois, d'après nos informations, que l'amendement sera repoussé. On assure, en effet, que le groupe bonapartiste est résolu à ne pas se diviser, et à se placer sur le terrain du scrutin uninominal. D'un autre côté, l'extrême gauche intransigeante, l'extrême gauche de MM. Louis Blanc, Naquet et Madier de Montjau, convaincues que les villes populeuses et ouvrières leur enverront des adhérents quelque peu teintés des rouges couleurs de la commune, ne veulent pas consentir à noyer en quelque sorte les villes dans les campagnes. Si ces renseignements se confirment, le ministère obtiendrait un succès complet.

Il ne resterait plus sur le tapis, comme question politique incertaine, que le projet de loi sur la presse. Nous continuons à penser qu'il ne sera pas examiné par l'Assemblée actuelle, et que peut-être même il sera retiré.

Dans la séance du 23 juillet, après le départ de la dépêche télégraphique qui nous annonçait la continuation du débat de la loi électorale, l'Assemblée a abordé l'amendement suivant, de M. Marcel Barthe :

Ajouter à l'article 3 la disposition suivante :
 « Il est interdit aux dépositaires de l'autorité, aux agents de l'administration, aux fonctionnaires publics de tout ordre, de désigner un candidat aux suffrages des électeurs par des affiches, par des circulaires et par tous autres écrits ou actes officiels ou administratifs.

Cet amendement a été rejeté par 318 voix contre 314.

Un incident assez vif s'est ensuite élevé. M. Ernest Picard et M. Tolain ont accusé le gouvernement, par voie d'insinuation, de vouloir rétablir les pratiques de l'empire en matière d'élections. M. Buffet a maintenu le droit du gouvernement d'indiquer ses préférences. M. Dufrère, de son côté, a protesté contre ce qu'il y avait de blessant pour le ministère dans les paroles de M. Tolain. La séance a été levée sur cet incident, qui a établi d'une manière éclatante l'union de tous les membres du cabinet.

Le gouvernement veut intervenir, quand les élections auront lieu, dans la mesure tracée, en 1864, par M. Thiers, et plus tard par M. Jules Simon ; mais il répudie les manœuvres qui auraient pour but d'attenter à la

liberté électorale. Néanmoins, à un point de vue général, et en mettant de côté l'administration actuelle, l'amendement de M. Marcel Barthe était une précaution utile à inscrire dans la loi.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

L'Assemblée s'est mis sur les bras une bien lourde besogne en décidant, aux termes de l'un des articles de la Constitution du 25 février, qu'elle nommerait elle-même le quart des membres du futur Sénat. Elle se trouve fort en peine aujourd'hui d'exercer sa prérogative ; chaque groupe, et dans chaque groupe chaque député, tire à soi la clause constitutionnelle dans l'intention de la faire servir à la satisfaction de ses intérêts particuliers ou de ses racines. L'esprit de parti, les antagonismes de personnes, les répugnances politiques, les hostilités de tempérament, les grandes et les petites raisons, tout cela conspire à rendre la conciliation bien difficile. S'entendre sur un texte constitutionnel, c'était déjà une tâche bien ardue, on y parvient quelquefois cependant : le vote de la Constitution Wallon en est la preuve. Mais tomber d'accord, dans une Assemblée aussi divisée, sur le choix de 75 noms, voilà qui paraît dépasser la mesure de sagesse et d'abnégation dont les hommes politiques de ce temps sont capables.

Si par aventure, on pouvait concevoir l'existence d'une Assemblée où chaque groupe serait assez sage, ou assez résigné, ou assez sceptique pour faire à chaque autre groupe sa part ; s'il ne s'agissait que d'interpréter et d'appliquer la Constitution dans son sens le plus simple, le plus vulgaire, le plus terre-à-terre, la question des 75 élections sénatoriales serait bien vite résolue, ou plutôt elle cesserait d'être ce qu'on appelle « une question » elle se résoudrait d'elle-même sans contestation et sans efforts. Sans examiner les motifs de ce caprice constitutionnel qui a conduit l'Assemblée actuelle à se réserver à elle-même le quart des sièges du futur Sénat, sans rechercher pourquoi elle s'est arrêtée précisément au quart, au lieu de revendiquer, comme cela eût été également possible, le droit de former avec ses propres débris le tiers, la moitié ou même le tout de la prochaine Chambre haute, on appliquerait mathématiquement, en quelque sorte, la clause des 75 sièges inamovibles ; on ferait une réduction exacte et proportionnelle de l'Assemblée entière, toutes nuances comprises : tant de sièges à l'extrême droite, tant à la droite pure, tant au centre droit, au centre gauche, à la gauche et à l'extrême gauche ; chaque groupe ferait lui-même ses choix dans une absolue liberté et sans même en référer au groupe voisin, et la liste d'ensemble serait votée sans débat, sans abstention ni trahison, par tous les membres de l'Assemblée. Le vote final ne serait qu'une formalité que chacun accomplirait avec les yeux fermés, en laissant à ses collègues des autres groupes la responsabilité des présentations, acceptées d'avance, qu'ils auraient faites.

Il n'en va pas ainsi dans le cas actuel ; ces

solutions si simples ne conviennent pas à notre politique passionnée et tourmentée, et celle même dont nous parlons en ce moment répondrait fort imparfaitement aux vœux dont se sont inspirés les tuteurs de la loi électorale du Sénat. On ne peut point se dissimuler que la conception des 75 nominations de sénateurs inamovibles procède d'une pensée essentiellement conservatrice, dans le sens où l'on entend d'ordinaire ce mot du côté droit ; ça été une concession faite aux anciens monarchistes qui se décidaient à revenir à la République, mais à la condition expresse d'y avoir une part assurée et en quelque sorte prépondérante. Ces 75 sièges devaient être, du moins pour une grande partie, le prix des conversions sincères qui viendraient fortifier le parti de la république constitutionnelle ; c'est dire que le centre droit devait en avoir sa grande et sa très grande part. Telle est l'interprétation historique et très certaine de cette clause originale de la Constitution du 25 février.

Malheureusement, il est devenu impossible de faire à tous les groupes de l'Assemblée leur part exacte et proportionnelle dans le choix des 75 électeurs inamovibles, et il est à peu près certain que l'ancienne majorité du 24 mai ne pourra point se reformer pour faire des élections sénatoriales de combat. M. Bocher ne votera pas pour M. Rouher, et M. Rouher ne votera pas pour M. Bocher. Reste la majorité du 25 février.

Telle est la situation, elle n'est point du tout facile à élucider, on le voit de reste. Dans ces difficultés-là, les questions de personnes tiennent la plus grande part ; ce sont les plus épineuses, les plus ardues. Arriverons-nous par exemple jamais à obtenir du centre droit qu'il donne son suffrage à un candidat de la gauche avancée ? Et si nous n'y réussissons pas, quel espoir avons nous d'obtenir de la gauche avancée l'oubli de ses propres répugnances ? Alors, où prendre la majorité ? dans les centres ? dans l'Assemblée tout entière, sauf élimination des extrêmes de droite et de gauche. Mais cette élimination elle-même est-elle possible ? A quel point précis de l'opinion républicaine ou de l'opinion réactionnaire conviendra-t-il de pratiquer la section ? Sera-ce un peu plus haut, un plus bas ? La gauche modérée supportera-t-elle de voir son sort séparé, par faveur expresse, de celui de la gauche avancée ? Les légitimistes-bonapartistes n'auront-ils pas quelque penchant de refuser leur part aux légitimistes demeurés fidèles ? Enfin, s'il faut tout dire, les répugnances ne sont-elles pas plus accentuées, plus exaspérées entre les gauches modérées et la droite modérée, quelles ne le sont entre les radicaux et les chevau-légers ? Tel, parmi les radicaux, s'il en est encore, voterait des deux mains pour l'honorable M. de Francieu, qui ne donnera jamais sa voix à M. de Kerdel ou à M. Depeyre. La majorité des modérés, la majorité du milieu ne serait qu'un chaos, une cacophonie. Encore une solution qui nous échappe dans notre voyage à la recherche d'une majorité parlementaire qui puisse être une majorité électorale. Nous nous arrêtons, de guerre lasse ne voulant d'ailleurs décourager personne et souhaitant qu'on échappe à cet expédient de la dernière heure qui consisterait à s'en remettre à la voie du sort pour le choix préliminaire des 75 sénateurs inamovibles.

Informations

L'Union dit que Mme la comtesse de Chambord est entièrement remise de l'indisposition qu'elle a éprouvée en juin et juillet dernier. Sa santé ne laisse rien à désirer en ce moment.

Plusieurs journaux annoncent que M. Ritt, sous-préfet de Saint-Omer, vient de donner sa démission. Cette démission se rattache à des faits qui se sont produits, il y a quelques semaines, à Saint-Omer, à propos de l'évasion d'un fou sur lequel on a tiré et qui a été atteint de plusieurs balles.

D manche dernier, a eu lieu au cimetière Montparnasse, à Paris, l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Ortolan, l'éminent professeur de droit romain.

Le tombeau est placé presque au centre du cimetière. Le buste d'Ortolan, modelé par M. Schœnecker, surmonte une pyramide sur laquelle on lit l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE D'ORTOLAN
 JURISCONSULTE FRANÇAIS
 PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE DROIT DE PARIS
 SES ÉLÈVES, SES DISCIPLES, SES AMIS
 1875

M. Emile Guyot, député du Rhône, a été, en vertu d'une commission rogatoire, interrogé par M. le procureur de la République de Versailles, au sujet d'un discours qu'il a prononcé dernièrement au banquet de Saint-Just.

Il paraît décidé qu'avant de se séparer, l'Assemblée votera la loi sur les services administratifs de l'armée. Le rapport de M. le duc d'Harcourt a été distribué.

Une cérémonie bien touchante et bien patriotique doit avoir lieu ces jours-ci à Bazailles, ce village des environs de Sedan, célèbre par la défense héroïque de quelques bataillons d'infanterie de marine, qui, pendant quelques heures, firent reculer un corps d'armée allemand tout entier ; on va y inaugurer un monument commémoratif de ce sanglant et glorieux combat.

M. le capitaine de vaisseau Galibert, commandant du *Magenta*, comparaitra devant un conseil de guerre qui se composera de quatre contre-amiraux et de deux capitaines de vaisseau.

Voici les noms des officiers composant ce conseil de guerre :

Président : M. le vice-amiral Bourgeois, conseiller d'Etat honoraire.

Juges : MM. les contre-amiraux Thomasset, Buret, du Rousseau de Fayolles, Amet ; les capitaines de vaisseau Vicary, de Lacoux-Marivaux.

Les fonctions de commissaire du gouvernement seront remplies par le capitaine de vaisseau Le Blanc.

L'archiduc d'Autriche Este François V, duc de Modène, Massa, Carrara et Guastella, est mort, le 20 novembre, à Vienne.

Né le 1^{er} juin 1819, il avait succédé le 2 janvier 1846, comme duc de Modène, à son père François IV.

Son duché de Modène fut réuni au royaume de Sardaigne par un décret du roi Victor-Emmanuel, en date du 18 mars 1860, contre lequel, quelques jours après, il dressa à Vienne une protestation formelle.

Marié en 1843, à une fille du roi Louis de Bavière, il ne laisse pas d'enfants.

Sa sœur aînée a épousé, en 1846, M. le comte de Chambord.

ESPAGNE

Un journal a publié, une note suivant laquelle une rupture se serait produite entre le roi Alphonse XII et sa mère, la reine Isabelle. On ajoutait que l'ambassadeur d'Espagne avait été chargé d'avertir la reine que l'accès sur le territoire espagnol lui serait interdit. Nous croyons savoir que ce journal a été, dans cette circonstance, renseigné d'une façon inexacte, et que les bruits dont il s'est fait l'écho n'ont aucun fondement.

(Français)

Chronique religieuse

Il se forme en ce moment à Bruxelles une association dans laquelle un grand nombre de savants belges et plusieurs savants étrangers se sont déjà fait inscrire.

« Depuis quelques années, dit la circulaire, l'irrégion cherche de nouveau à se couvrir d'un vernis de science. C'est au nom de la science qu'on prétend imposer à l'homme, malgré les réclamations obstinées de sa conscience, les énormités qui sont de foi chez les athées et les matérialistes. Beaucoup d'autres erreurs, moins grossières mais non moins funestes, usurent également l'autorité des apparences scientifiques. Il faut que la science sérieuse démontre l'inanité de ces prétentions. Il faut ôter toute excuse au fanatisme qu'elles encouragent, en faisant voir tout ce qu'elles cachent d'ignorance et de préjugés. C'est une nécessité aujourd'hui reconnue. »

Voilà quelles ont été les raisons qui ont conduit à la fondation de la Société scientifique de Bruxelles. Cette entreprise vient réellement à son heure et elle réussira. Elle fera voir que, dans les doctrines comme dans les intelligences, la foi et la raison, loin de se combattre, se prêtent souvent un mutuel appui. C'est à cette démonstration que tendront ses travaux, et tout particulièrement la revue qu'elle se propose de publier.

Nous empruntons le passage suivant à une allocution adressée par le Saint-Père à des pèlerins provençaux et vendéens ;

Vous qui m'écoutez, très chers fils et vénérables frères, élevez tous, avec ceux qui sont absents, élevez ensemble vos prières vers le Très-Haut, afin d'obtenir de sa grâce la force nécessaire pour surmonter les assauts de l'envie, de la calomnie et de toutes les embûches de nos ennemis, de telle sorte, que placés en face d'eux, nous puissions non-seulement les abattre, mais encore obtenir de Dieu de voir Rome chrétienne étendre de plus en plus sa souveraineté spirituelle.

Priez, afin que cessent les causes qui ont obligé Dieu de prendre en main le fléau, c'est-à-dire les ingratitude des hommes oublieux de ses bienfaits sans nombre, ingratitude qui n'existent que trop, hélas ! dans toutes les classes, même dans la classe de ceux qui portent gravé dans l'âme plus d'un caractère venant des sacrements.

Priez afin que, ces causes cessées, nous puissions voir cesser leurs effets et mériter, au lieu des châtiements, les bénédictions de la paix ; paix avec Dieu, paix avec les hommes, paix avec nous-mêmes, et qu'ainsi cette Eglise militante, dans laquelle nous vivons, puisse peu à peu entrer triomphante dans le Ciel.

Mon Dieu, bénissez nos vœux. Vous voyez les intentions de ces bons chrétiens ; vous voyez les intentions de votre indigne vicair. O mon Dieu ! souvenez-vous de nous et ayez pitié : *Et nunc Domine, vous dirais-je avec les paroles d'Esther, miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere et hereditatem tuam delere. Ayez donc compassion de nous, Seigneur, et donnez-nous comme gage votre bénédiction. Bénissez votre indigne vicair, bénissez*

ces vénérables évêques qui sont devant moi, leurs diocèses et leurs diocésains.

Oui, chers enfants, j'éleve mes mains et je vous bénis au nom de Dieu. (*Aux Provençaux.*) Que saint Lazare, votre protecteur et l'ami de Jésus-Christ, fasse que vous deveniez tous des vrais amis de cet Ami tout puissant et tout bienfaisant. (*Aux Vendéens.*) Que Marie très sainte de l'Assomption, titulaire de votre église, du haut de son trône de gloire, vous assiste et vous conforte, en sorte que la Vendée, si renommée et si constante dans ses principes saints, se garde toujours fidèle afin d'être jugée digne de plus grandes miséricordes.

Je prie Dieu de vous accompagner dans votre retour et je vous rends grâce pour tout ce que vous avez fait en affrontant les fatigues d'un si long voyage.

Je vous bénis dans la vie et dans ce retour à votre patrie ; je vous bénis dans la mort, afin que vous soyez dignes à l'heure dernière de remettre vos âmes dans les mains de Dieu.

Benedictio Dei, etc.

Chronique locale et méridionale.

Voici les votes des députés du Lot sur l'amendement de M. Marcel Barthe :

Pour : M. Pagès Dupont.

Contre : MM. de Lamberterie et Léopold Limayrac.

Se sont abstenus : MM. le comte Murat et de Valon.

Les voyageurs doivent beaucoup de gratitude à M. Soulaçroup, le directeur de la compagnie d'Orléans, qui vient d'envoyer à tout son personnel la circulaire suivante :

Désormais, dans toutes les gares et stations du réseau, l'accès des trottoirs d'expédition des trains sera libre pour tous les voyageurs « munis de billets. »

Le séjour des voyageurs dans les salles d'attente sera tout à fait facultatif pour eux. A cet effet, les fermetures des portes faisant communiquer les salles d'attente aux trottoirs d'expédition seront modifiées afin que les portes puissent être ouvertes ou fermées au gré des voyageurs.

Dans les gares de bifurcation, pour guider les voyageurs dans le choix des trains qu'ils doivent prendre, un écriteau indiquera la destination de chaque train en partance. En outre quand besoin sera, le chef de gare fera annoncer avant le départ du train, par les gardes-freins, à voix ordinaire, dans chaque compartiment, les principales gares que le train doit desservir.

Les cris assourdissants et incommodes pour les voyageurs, aujourd'hui en usage dans les gares de bifurcation, pour annoncer ce qu'on a à faire les voyageurs des différentes directions, sont interdits. Dans les gares de bifurcation comme dans les autres gares et stations, on se contentera de faire annoncer à haute voix par les conducteurs du train le nom de la gare où le train est arrivé, la durée du stationnement et l'obligation de changer de voitures pour les voyageurs de telle ou telle direction.

Les gares de bifurcation ou de formation de trains qui ne sont pas munies d'écriteaux indicatifs des trains en partance, devront les demander au chef de l'exploitation en lui faisant connaître les indications à porter sur chaque écriteau.

Paris, 12 novembre 1875.

Le directeur de la compagnie.

E. SOLACROUP.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Séance du 20 août 1875. (Fin).

Route départementale n° 6.—Ensemencement de talus.

D'approuver le projet de bail moyennant 7 francs annuellement, fait par MM. les ingénieurs, en faveur du sieur Rigal-Foncave, de Castelnaud-Montratrier, pour l'ensemencement en sainfoin, le long de sa propriété, des talus de la route départementale, n° 6.

Route départementale n° 4.—Rectification de la côte de la Madeleine.

D'accueillir favorablement le projet proposé par M. l'ingénieur en chef pour la rectification de la côte de la Madeleine, route départementale n° 4, et de renvoyer le dossier à la commission des finances pour trouver les voies et moyens.

Toutes les conclusions du rapporteur sont adoptées.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 86.—Commune de Montlauzun.—Demande de subvention.—Rejet.

M. Vital, au nom de la commission des travaux publics, propose au Conseil de rejeter la demande de subvention du conseil municipal de Montlauzun relative au chemin d'intérêt commun, n° 86, ce chemin devant avoir sa part dans la répartition des fonds affectés aux chemins d'intérêt commun.

Le Conseil rejette.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 3.—Offre des habitants de la commune de Loubressac.—Rejet.

Le même rapporteur propose au Conseil général de rejeter l'offre faite par divers habitants de la commune de Loubressac de fournir les fonds nécessaires pour l'achèvement du chemin d'intérêt commun n° 3, à la condition qu'ils seront remboursés avant cinq ans de leurs avances, avec intérêt.

M. de Lamaze estime que si le département ne peut traiter directement avec quelques membres d'une commune, il pourrait tout au moins autoriser la commune à s'engager envers le département qui emprunterait pour elle, sauf à cette dernière à s'entendre avec les propriétaires, comme elle aviserait. Ce mode lui paraît avantageux pour tous.

Le Conseil déclare ne pouvoir entrer dans cette voie et rejette l'offre qui est faite, attendu que la commune n'offre pas de s'engager envers le département.

Pêche fluviale.—Echelles à poissons de Bergerac et de Mauzac.

Le même rapporteur propose au Conseil général de donner acte à M. le préfet de la communication qu'il lui fait d'une lettre de son collègue de la Dordogne, lui faisant connaître, en réponse au vœu émis l'an passé par le Conseil général du Lot, au sujet des échelles à poissons de Bergerac et de Mauzac sur la Dordogne, que les travaux sont commencés pour amoindrir les remous en aval des barrages, et qu'ils seront continués.

Pêche sur la Dordogne.—Réserves.

M. Vital propose ensuite de donner acte à M. le préfet de la communication qu'il fait au Conseil d'une dépêche de M. le ministre des travaux publics, l'invitant à faire connaître au Conseil général qu'un décret du 12 janvier 1875 a déterminé pour cinq années les espaces réservés sur les différents cours d'eau en vue de la reproduction du poisson.

Cette lettre est en réponse au vœu renouvelé par le Conseil général, dans la séance du 6 avril dernier, qu'il soit établi une réserve de 300 mètres sur la rivière de la Dordogne en amont et à partir de Roc-de-Ciel.

Le Conseil donne acte.

M. le baron Dufour demande qu'à l'avenir les adjudications des baux de pêche soient faites avant l'expiration du bail existant, comme cela s'est toujours fait jusqu'en 1872 et qu'à l'avenir les baux aient, comme par le passé une durée de 3, 6 ou 9 ans, et non une durée d'une seule année, comme cela s'est fait les deux dernières années.

Le Conseil adopte.

Lignes télégraphiques.—Rapport de M. l'inspecteur.—Demande de création de bureaux à Martel et Montcuq.

M. Vayssié, rapporteur de la commission des travaux publics, propose au Conseil de donner acte à M. le préfet de la communication qu'il lui fait du rapport de M. l'inspecteur des lignes télégraphiques, chargé du service du département du Lot. Le Conseil donne acte d'ajourner, jusqu'à ce que le dossier soit complété, la demande de création d'un bureau télégraphique à Martel.

Le Conseil ajourne.

De renvoyer à la commission des finances la demande d'un secours faite par la municipalité de Montcuq, pour la création d'une station télégraphique dans cette localité.

Le Conseil approuve.

Vœu pour l'augmentation du prix des tabacs de surchoix.—Dépôt.

Un vœu tendant à ce que le prix des tabacs de surchoix soit élevé de 150 à 170 fr. est déposé sur le bureau ; il est signé par MM. Cambres, Mayzen, Pradines, Cipières, Vayssié, Duphénéieux. Il en est donné lecture. Il demeure déposé sur le bureau, et sera renvoyé à la commission des vœux, qui donnera son avis.

Vœux.—Foire.—St-Céré.

Sur la proposition de M. Saux, rapporteur de la commission des vœux, le Conseil décide, en statuant conformément aux dispositions de l'art. 46 § 24 de la loi du 10 août 1871 :

1° Qu'il autorise la commune de St-Céré à supprimer trois foires mobiles qui ont lieu dans cette localité, et d'en tenir au chef-lieu les douze nouvelles qu'elle sollicite et qui se tiendront tous les 6 de chaque mois.

Foire.—St-Matré.

2° Qu'il autorise la commune de St-Matré à tenir à son chef-lieu, le 30 août et le 20 septembre de chaque année deux nouvelles foires et deux marchés qui auront lieu le premier et le troisième vendredi de chaque mois.

Foire.—Carennac.

3° Qu'il autorise la commune de Carennac à tenir, conformément à la demande de son conseil municipal, quatre nouvelles foires qui auront lieu, savoir : trois au chef-lieu de la commune, les 6 mars, 6 avril et 6 novembre, et la quatrième au chef-lieu de la section de Magnagues, le 20 juin de chaque année.

Commune de Cazillac et de Strenquels.—Foire des Quatre-Routes.

4° Relativement aux foires établies au village des Quatre-Routes, sur le territoire des communes de Cazillac et de Strenquels, par délibération du Conseil général du 20 octobre 1874, le même Conseil émet l'avis que les bestiaux conduits dans ces foires sont répartis sur tout le village, de façon à favoriser également la partie qui appartient à chacune des deux communes de Strenquels et de Cazillac, au lieu d'être placés sur cette dernière commune seulement.

Foire.—St-Simon.

5° Le Conseil décide encore, sur la conclusion du même rapporteur, qu'il autorise la commune de St-Simon à tenir à son chef-lieu, conformément à sa demande, quatre foires, les 12 de chacun des mois de janvier, mai, septembre et décembre.

Foire.—Belfort.

Qu'il autorise la commune de Belfort à tenir à son chef-lieu trois nouvelles foires, les 15 avril, 15 juin et 16 août de chaque année.

Foire.—Touzac.

Qu'il autorise la commune de Touzac à tenir à son chef lieu cinq nouvelles foires, le 12 des mois de février, juillet, septembre, octobre et novembre de chaque année.

Il est 6 heures 1/2, la séance est levée et renvoyée à demain à 9 heures du matin.

Le Président, Le Secrétaire,

L. LIMAYRAC. B. de LAMAZE.

(A suivre).

Dimanche dernier, en plein jour, des filous ont dérobé un vêtement complet à M. Greil, marchand de confections, boulevard Sud, et un paquet de tricots à M. Griffoul, marchand de rouenneries, boulevard Nord.

Le jour même, à Saint-Henri, des individus s'apprêtaient à voler une jument qu'ils avaient tirée de son écurie ; mais ont les surpris et ils se sauvèrent, n'emportant que le licol de la bête.

Espérons que les recherches de la justice ne resteront pas infructueuses et que ces filous seront bientôt entre ses mains.

Le 8 novembre, vers sept heures du soir, dans la commune de Labathude, le nommé Laborie (Léopold), s'est ouvert la gorge à l'aide d'un rasoir, et s'est précipité ensuite par une croisée de 4 mètres de hauteur.

A Albas, un enfant de huit ans vient de se noyer dans une mare.

Un éboulement considérable vient d'avoir lieu sur la route nationale en face la gare de Castelfrac.

COLLÈGE DES PETITS-CARMES

Cette maison, aux récentes sessions d'août et de novembre, vient de renouveler et de confirmer les succès obtenus précédemment. De plus en plus, elle justifie la confiance des familles et atteste, aux examens, la force de ses études. Il faut encore inscrire à son actif quatorze bacheliers ès-lettres, dont sept pour le scindé et sept pour le complet. Voici leurs noms.

Bousquet, Gustave, de Lherm, 4^o de série.

Calvet, Eugène, de Cahors.

De Lacoste, Edouard, de Metz, avec mention

Girma, Jean-Pierre, de Cahors.

Lamothe, Louis, de Bio, 1^{er} de série, avec mention.

Vignals, Léon, de Valroufié, 1^{er} de série.

Tinel, Gaston, de Cahors, avec mention.

Calvet, Charles, de Meyrinbac-le-Francais.

Da Lacoste, Gustave, de Metz, avec mention.

Espéret, Jean, de Cahors.

Maury, Henri, de Floirac.

Meulet, Léopold, de St-Cernin.

Meulet, Adrien, de St-Cernin.

Mialel, Julien, de Gramat.

Sophie Gautié s'est pourvue en cassation. Les pièces sont parties, nous assure-t-on, le 22 novembre.

Il paraît que le soir-même de la condamnation, elle a reçu la visite de son mari et de ses

deux fils, Edmond et Alphonse. Elle a beaucoup pleuré.
Par mesure d'humanité, on ne l'a pas mise en cellule; elle passe son temps à filer avec ses compagnes de captivité. Son appétit n'est pas diminué. Une chose l'a vivement impressionnée, c'est lorsque, pour la nuit, on lui a mis les menottes, qu'on lui ôte au moment du lever.

Le condamné Cassan, reconnu comme dangereux, et qui, lors de son dernier séjour dans la prison de Cahors, avait dû être mis au cachot pour excitation à la révolte de ses co-détenus, est en cellule et reçoit aussi les menottes pendant la nuit.

Un récent arrêt de la Cour de cassation décide que les intérêts des sommes dues par suite de billets à ordre, dont les échéances ont été prorogées en exécution des lois de surséance motivées par la guerre, ont cours de plein droit à partir de chaque échéance, sans qu'il ait été nécessaire de faire dresser un protêt, ni signifier une mise en demeure. (C. com. 110, 173).

La préfecture de police fait publier la note suivante, qui est d'une utilité générale :

« Depuis quelque temps, les négociants français sont exploités par une bande d'escrocs qui opère à Londres.

« Ces individus font insérer dans les journaux de Paris des annonces aux termes desquelles ils font aux commerçants des offres de crédit, s'engageant à leur faire parvenir des fonds ou des valeurs à courte échéance en échange de traites par eux tirées sur les emprunteurs; mais ces derniers ne reçoivent ni les fonds ni les valeurs promises et sont obligés de payer des traites imprudemment acceptées.

« Avis aux intéressés. »

M. l'abbé Sudrès, ancien curé de Prayssac, vient d'être nommé chanoine honoraire à la Cathédrale de Cahors.

M. l'abbé Capelle, vicaire de Marciillac, vient d'être appelé à la cure de Calvignac.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 15 au 20 novembre 1875.

- Mathématiques élémentaires.
- Physique. — 1 Viennens. — 2 Rochette.
- Mathématiques préparatoires.
- Mathémath. — 1 Combarieu. — 2. Souques.
- Philosophie.
- id. — 1 de Valon. — 2 Aussel.
- Rhétorique.
- Géométrie. — 1 Caudesaigues. — 2 Bugat.
- Seconde.
- Thème grec. — 1 Dubreil. — 2 Grépon.
- Troisième.
- Histoire. — 1 Bex. — 2 Pruniéras.
- Quatrième
- Géographie. — 1 Bigon. — 2 Pélissié.
- Cinquième.
- Allemand. — Marateuch. — 2 Gayet.
- Sixième.
- 4 Barriéty. — 2 Castagné.
- Septième.
- Calcul. — 1 Tinel. — 2 Grenat.
- Huitième.
- Orthographe. — 1 Arbouys. — 2 Rouquié.
- Enseignement spécial. — Troisième année.
- Physique. — 1 Pélissié.
- Deuxième année.
- Géographie. — 1 Gallié. — 2 Delfour.
- Première année.
- Hist. naturelle. — 1 Cagnac. — 2 Sers.
- Année préparatoire.
- 1 Justy. — 2 Magot.
- Classe primaire. — Première division.
- Première division.
- Catéchisme. — 1 Fournié. — 2 Labro.
- Deuxième division.
- 4 Denons. — 2 Gaston.
- Troisième division.
- Géographie. — 1 Bénéch. (Ernest) — 2 Fournié.
- Quatrième division.
- 4 Manhiabal. — 2 Baudel,
- Le censeur des Études,
- T. DURAND.

Le Progrès de Chalosse (Landes) raconte qu'un crime atroce a été commis à Miramont-Sensacq.

La victime, Bernard Castaing, âgé de cinquante-huit ans, était un propriétaire aisé. A la suite d'une attaque de paralysie dont sa forte constitution l'avait sauvé, il lui était resté une somnolence invincible, surtout après ses repas.

Les assassins, redoutant sa force et son énergie, ont mis à profit cette circonstance favorable à leur abominable projet.

Lacaze invita Castaing à souper, celui-ci devant, ce soir, faire un nouveau prêt à son amphitryon, déjà son débiteur. A la suite du souper, le malheureux Castaing s'assoupit sur la table. Lacaze et Larroze saisirent ce moment pour décharger un coup de pistolet sur le dormeur; le coup rata, et l'explosion de la capsule réveilla Castaing, qui s'élança vers la porte en s'écriant: « Vous voulez donc m'assassiner! » Mais un violent coup d'une barre de fer, porté derrière la nuque, l'arrêta.

La victime surprise se retourna; un second coup lui brisa la mâchoire et un troisième lui fendit le crâne. Les meurtriers s'acharnèrent sur lui, et, afin d'étouffer son dernier râle, ils lui emplirent la bouche de terre et de sable. Ne pouvant se débarrasser du cadavre cette nuit-là, ils le cachèrent dans un cellier, sous une malle sur laquelle ils amoncelèrent force fourrages, meubles et ustensiles.

Le lendemain, ils se rendirent au marché de Garlin et discutèrent sur les moyens de se défaire du cadavre. Ils s'entendirent enfin, et, la nuit suivante, ils le chargèrent sur la charrette de Lacaze et allèrent le jeter dans le trou des Fées, sorte de fondrière ou petit précipice, distant de plus de 3 kilomètres. C'est là que la garde champêtre de la commune l'a découvert.

Les assassins ont été arrêtés.

Encore une découverte qui va déplaire à ceux qui travaillent les eaux-de-vie.

M. P. Carles vient de trouver que le sulfate de fer (couperose verte) colore en noir l'eau-de-vie vieillie dans les tonneaux, tandis que la même dissolution ne produit rien sur celles qui sont artificiellement jaunies au moyen du caramel.

Désormais, on ne pourra plus vendre de l'eau-de-vie vieillie pour de l'eau-de-vie vieille.

Il est question de convoquer, dans le courant du premier semestre de l'année prochaine, à leurs chefs-lieux de cantons respectifs, les hommes composant l'armée territoriale.

Il ne s'agira dans cette réunion ni d'exercices militaires, ni de manœuvres; elle est seulement destinée à faire connaître les officiers à leurs hommes et à nommer les sous-officiers, qui seront choisis par les chefs de corps.

Nous ne doutons pas que l'armée territoriale ne montre le même entrain et la bonne volonté que les réservistes de 1867 appelés aux dernières manœuvres d'automne.

THÉÂTRE

Aujourd'hui jeudi, 25 novembre, RELACHE.

Dimanche prochain, 28 novembre, spectacle extraordinaire.

La Revanche de Fortunio, opérette de Robillard;

Les Chevaliers du Brouillard, drame historique à grand spectacle en 5 actes et 10 tableaux, par MM. Dennery et Bourgeois.

Entre le drame et l'opérette, il sera tiré une tombola monstre.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Luzech 22 novembre.

Des marchands de Macon et de Cote ont acheté chez nous, plusieurs centaines de tonneaux dans les prix de 300 à 350 fr.

On lit dans le *Moniteur vinicole*, d'hier mercredi :

On nous signale, sur plusieurs points, des dispositions meilleures du commerce, à aborder les achats. Le Centre continue à posséder ses faveurs; faveurs méritées sans doute; car le commerce ne fait pas de l'art pour l'art; il va là où il trouve son bénéfice. Et il faut que le profit soit réel, pour que les vins de cet heureux vignoble aient gagné, de 5 à 8 fr. depuis la vendange.

Il se fait aussi des affaires assez suivies dans les Charentes, dans le Bordelais et les départements qui avoisinent la Gironde, mais sans avances sur les prix précédents, à l'exception, toutefois, des vins qui sont privilégiés, sous le rapport de la richesse en couleur et en alcool. Ces sortes, très recherchées dès le début de la campagne vinicole actuelle le seront de plus en plus. Et comment en serait-il

autrement! C'est toujours dans les années où l'on en a le plus besoin qu'ils sont le plus rares. On remarque les beaux prix qu'ils obtiennent dans le Languedoc et le vignoble pyrénéen.

La grande zone vinicole méridionale n'en est encore qu'à espérer une reprise, à la pressentir, à quelques symptômes soigneusement observés. Les affaires qui s'y font ne portent guère que sur les plus petits vins, payés de 30 à 50 francs le muid, ou sur les vins de 1874, toujours très-recherchés et de plus en plus rares.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du *Journal*).

Versailles, 24 novembre 5 h. 1/2, soir.

La séance n'a présenté jusqu'ici qu'un intérêt médiocre. Le seul fait intéressant a été le rejet de la disposition que M. Corne avait fait précédemment adopter, et d'après laquelle les bulletins de vote devaient être déposés sous enveloppe. La majorité s'est déjugée, en présence des obstacles et des grands inconvénients qui lui ont été signalés. On a dit que bien souvent, par suite de l'ignorance de certains électeurs, la même enveloppe contiendrait plusieurs bulletins pour des candidats différents ou pour le même candidat. Mais on a été surtout frappé de la facilité qu'il y aurait à emporter adroitement les enveloppes déposées par le maire sur le bureau électoral, ce qui annulerait le droit de tous les électeurs n'ayant pas encore voté au moment de la soustraction.

On lit dans la *Liberté* :

Si nos renseignements sont exacts, la question de dissolution ne viendra point devant l'Assemblée avant trois semaines au moins; il n'est point probable que les élections générales aient lieu pour les sénateurs avant le mois de janvier et pour les députés avant la fin de février ou le commencement de mars, et non point en décembre et janvier, comme l'ont affirmé plusieurs journaux.

Saint-Sébastien le 24 novembre.

D'après des avis de Biscaye, don Carlos serait malade à Durango.

Le général Trillo a visité Guetaria.

Le général Quesada a établi son quartier général à Logrono. Il va partir pour Madrid, afin d'assister à une réunion de généraux, dans laquelle le plan de campagne sera discuté.

Les carlistes opèrent un mouvement de troupes en Biscaye et en Navarre. Ils fortifient activement Vera, Elizondo et la vallée de Batzan.

Paris, 24 novembre 1875, 11 h.

Les avis de Malte assurent que l'Angleterre a renforcé son escadre de la Méditerranée.

Garibaldi a félicité télégraphiquement les insurgés de l'Herzégovine; les opérations militaires ont été suspendues en Herzégovine à cause du froid.

On mande de Madrid que les hostilités ont recommencé dans le Nord. Quesada a ajourné son voyage à Madrid.

L'organe officiel carliste dit que Don Carlos, en offrant une trêve, sauve Cuba et l'honneur de l'Espagne.

La suppression de la députation coloniale a été accueillie avec une immense satisfaction par tous les créoles habitant Paris. Cette joie sera plus grande encore chez nos nationaux éloignés de la mère-patrie, chaque jour, en effet, ils avaient à lutter contre les aspirations par trop démocratiques des classes noires, soutenues par certains députés.

La suppression de la députation coloniale privera la future Assemblée nationale de neuf représentants. Ce nombre est ainsi réparti :

- Guadeloupe. 2
- Martinique 2
- La Réunion. 2
- Guyane française . . . 1
- Inde française. 1
- Sénégal. 1

Total 9

Dépêches

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 25 novembre, 2 h. s.

Hier, à la fin de la séance, l'Assemblée a mis à l'ordre du jour, le projet de loi d'administration de l'armée.

Cette résolution, appuyée par le ministre de la guerre, a été combattue par M. Gambetta.

La conséquence de cet ordre du jour, paraît devoir être de retarder les élections de trois semaines environ, la discussion sera longue et difficile.

Dernière Heure.

Versailles, 25 nov. 6 h., s.

Le bruit s'est répandu qu'une interpellation serait adressée au Gouvernement au sujet d'un discours prononcé avant-hier par M. Paul de Cassagnac, à Belleville.

L'orateur a dit, l'Empire modifierait la loi des successions, supprimerait les octrois, établirait l'impôt sur le revenu, les riches devant payer plus et les pauvres moins.

On croit que l'interpellation n'aura pas lieu et que des mesures sont ou seront prises par le Gouvernement.

La séance d'aujourd'hui a été peu intéressante. L'amendement de M. André viendra probablement à la fin.

Bourse de Paris.

Paris, 25 novembre 1875.

Rente 3 p. %	66.55
— 4 1/2 p. %	96.00
— 5 p. %	104.30

Revue britannique.

- Sommaire des matières de la livraison de novembre.
- Histoire politique.
- L'héritage du grand Mogol.
- Biographie.—Sciences mathématiques.—Mnémonique Zerah Colburn (le calculateur prodige).
- Voyages.—Explorations.
- Dans les pays lointains.
- Ethnographie.—Archéologie.
- Vanités internationales.—Les lois sur les étrangers.
- Géographie politique.
- L'empire Birman en 1875.
- Autobiographie.
- Les reminiscences personnelles d'une savante (Mary Somerville) (4^e extrait).
- Miscellanées.
- Une double évasion.
- Economie sociale.
- Le socialisme russe d'après le rapport de M. Zychareff.
- Revue militaire.—Chronique.
- Pensées diverses.
- Correspondance de la *Revue Britannique*.
- Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc.
- Correspondance d'Allemagne.
- Berlin, ses mœurs, ses aspirations. — Les canonniers cuirassés du Rhin. — Le théâtre de Wagner. — *Enzio de Hohenstaufen*, opéra d'Abert. — La collection des *Lieder*. — Nouveautés dramatiques. — Quelques expositions de peinture. — Le celtographe Ebel.
- Correspondance d'Amérique.
- Les dernières élections et leurs conséquences. — Un discours du taciturne président. — L'ex-secrétaire de l'intérieur et son successeur. — Le sud et les races. — La vendetta aux Illinois. — L'exposition, etc.
- Correspondance d'Orient.
- Les fausses nouvelles officieuses. — Les coalitions de publicité financière. — Chemins de fer à dix millions le kilomètre. — L'emploi des emprunts ottomans. — La question d'Orient est avant tout une question commerciale. — Elle est presque résolue en Egypte. — Opinion de M. de Beust et son projet de railway de la Manche au golfe persique. — Inutilité de toute intervention diplomatique ou autre à Constantinople. — Le socialisme russe. — Traduction slave du Coran. — L'opéra turc de Constantinople.
- Correspondance de Londres.
- Les legs d'octobre. — Inondations. — Le prince de Galles en Egypte. — Le recensement de l'Inde et de l'Angleterre. — Un ermite marseillais en Angleterre. — Podésies anglaises et américaines. — Théâtres. — *Guido et Lita*, etc., etc.
- Pensées de novembre.
- Chronique et Bulletin bibliographique.
- Une intrigue anti-ministérielle. — Une procession de 48. — Le château de Ferrières. — Un souvenir de Fouché. — Les prix Monthyon. — Livingstone. — Publications diverses. — Théâtres.
- Paris, 30 boulevard Haussman,

Faits Divers

De la migraine et de son traitement.

Il est peu de maladies aussi fréquentes, aussi peu graves en apparence, mais aussi douloureuses que la migraine : elle abat la constitution la plus vigoureuse, fait que le malade est incapable de tout travail, de toute occupation, et rend son existence digne de pitié lorsqu'elle passe à l'état périodique ; ce qui n'a lieu que trop souvent. Le mal est d'une violence telle qu'il faut l'avoir éprouvé pour pouvoir s'en faire une idée : il semblerait que la tête va éclater ; tout le corps est ébranlé, et souvent il survient des vomissements pénibles qui ajoutent encore à cet état de souffrance.

Si l'on n'est pas bien fixé sur les causes qui amènent la migraine, on est au moins fixé sur la nature de cette affection. Tous les auteurs ou à peu près, s'accordent aujourd'hui à considérer la migraine comme une véritable névralgie qui affecte les nerfs de la tête.

Si nous nous contentions de donner cette définition de la migraine, ce serait une bien minime consolation à offrir aux malheureux patients qui souffrent de cette maladie, et tel n'est pas le but de cet article. Nous avons heureusement beaucoup mieux à leur offrir : un traitement qui, le plus souvent, fait passer la migraine en quelques instants et qui prouve que la migraine est une véritable névralgie.

Nous n'énumérons pas les nombreux remèdes préconisés contre la migraine : ils n'avaient pas de raison d'être, et ils sont pour la plupart tombés rapidement dans un oubli mérité. On n'avait pas raisonné le traitement de la maladie. Etant donné par la migraine est une véritable névralgie, il s'agissait de vérifier si l'agent le plus efficace connu contre les névralgies guérirait la migraine ; nous avons essayé cet agent, et il nous a réussi.

Partant de ce principe que l'essence de téré-

benthine est un remède merveilleux contre les névralgies, sous quelque forme quelles se présentent, quel que soit leur lieu d'élection, nous avons appliqué aux migraines le traitement par l'essence de térébenthine. Nous devons à la vérité d'avouer que nous n'avons pas réussi dans tous les cas traités (quel est le médicament qui réussit toujours ?), et cependant les résultats heureux ont encore dépassé notre attente.

Nous dirons tout d'abord que l'essence de térébenthine ne pouvant pas se prendre en potion, en sirop, en émulsion, à cause de son goût insupportable, nous l'administrons toujours sous forme de perles. Les perles sont de petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule, qui, sous une enveloppe mince et transparente, contiennent chacune quatre à cinq gouttes d'essence. Inventées par le docteur Clertan, on peut dire qu'elles rendent de véritables services aux malades en leur permettant d'avalier sans difficulté un médicament d'un goût aussi désagréable.

Dès le but de la migraine, il convient de prendre deux ou trois perles d'essence de térébenthine du docteur Clertan ; on les avale rapidement comme les pilules, avec une cuillerée d'eau. Le plus souvent la migraine est dissipée complètement dans vingt ou trente minutes. Nous le répétons, ce moyen n'est pas infallible, mais il réussit sept à huit fois sur dix. C'en est assez pour engager ceux qui sont sujets à cette douloureuse indisposition à en faire l'essai.

Nous ne prétendons pas avoir fait une découverte, mais nous avons la satisfaction d'avoir eu une idée heureuse qui sera profitable à un grand nombre de personnes.

D^r VALLON.

(Extrait de la Science pour tous.)

NOTA. — Il sera délivré gratuitement des échantillons à toute personne qui voudra se rendre compte de l'effet rapide de ces perles. (Voir aux annonces).

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Cadestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
 » Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.
 » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 4/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4,

7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
 Boîtes, Gravures, Chiffres et Décoration : à votre goût.
 Une des plus anciennes Maisons de Fabrication Robert & Amiet, Ancien Directeur de l'École d'Horlogerie Gr^e-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.
 Horloges publiques perfectionnées p^r Églises, Hôtels de Ville etc.

Exiger le véritable nom

MENIER CHOCOLAT

Éviter les contrefaçons

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 13, Paris.

UN MOT SUR

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

PRIX : 1 fr.

UN DERNIER MOT SUR

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

PRIX : 50 cent.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

PRIX : 1 fr.

Par M. HENRI NADAL.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors

A LOUER

LE CAFÉ DE BORDEAUX

A CAHORS

GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT

parfaitement aménagé, situé au centre de la ville, boulevard Nord, en face la Mairie. — Salle de Billard et Salon au 1^{er} étage. — Nombreuse clientèle assurée.

S'adresser pour les renseignements, à M^{me} veuve Colonge.

Avis au Clergé

Les Encens de la Catholicité vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. % qu'ils aissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
 Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
 Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 124 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 28,107,916 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 129,628,201 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Souillac.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)



AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère. Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.)
 Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel. — Envoi franco de prospectus sur demande.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité.

S'adresser à M. Vinel, pharmacien, à Cahors.